

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ n°22/2014

**De non opposition à une déclaration préalable
AU NOM DE LA COMMUNE d'AURIS EN OISANS**

Le Maire d'AURIS EN OISANS, Mr PELLORCE Jean-Louis,

Vu la déclaration préalable présentée le six Août 2014 par Mrs Stupka Philippe, demeurant, 6 Rue Emile Zola, 54860 Haucourt Moulaine, enregistrée par la Mairie d'Auris en Oisans sous le numéro :

DP 038.020.14.20007

Considérant que le projet, objet de la déclaration, consiste, sur un terrain situé au village de La Balme à Auris en Oisans et, cadastré section D n° 1813, D 2485 en :

- **La construction d'un abri de jardin d'une surface de plancher de 4,80 m². La hauteur maximale sera de 2.5 m.**
L'abri de jardin sera implanté sur la parcelle D 1813.
Les murs seront en pierre, le bardage en bois, la couverture sera en bac acier.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé et modifié le 30 Avril 2004 ;

ARRÊTE

Article 1

Qu'il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Auris en Oisans, le 07 Août 2014

Par délégation, le Deuxième Adjoint :
Mr Moiroux Yves

